

## SYNDICAT SUD RATP

### L'INACCEPTABLE :

Le 16 janvier 2002, le syndicat SUD RATP a été reçu en audience par la direction.

M. CAIRE nous annonce une intersyndicale pour la fin janvier, lors de laquelle il ne reviendra pas sur ce qu'il appelle le noyau dur non négociable :

Disparition de l'entretien technique et physique journalier.  
Equipe de 3 agents en tenue minimum.  
Maintient de la durée journalière de travail (8 heures).

La direction propose aux syndicats desrants signer un protocole avec :

La création de 20 postes d'agent GPSR.  
La création des niveaux 11 et 12 pour les agents de base.  
800 F/an et par agent pour l'inscription dans un club de sport.  
Accès aux salles de sport pour tous les agents en dehors des heures de service.  
Une augmentation des places de pilotes.  
2 pauses de 20 minutes.  
13 jours de formation.

Si aucun accord n'est signé, M. Caire menace :

D'envoyer tous les agents sur les relais de sécurisation et de laisser la sécurité du ferré à la Police Nationale (qui est en pénurie d'effectif fouteuse !).

D'appliquer une instruction générale ou de direction il ne sait pas très bien, pour passer en force son noyau dur.

S'il suffisait de sortir une I.G. ou une I.D. pour appliquer de nouvelles conditions de travail.

La direction ne se donnerait pas autant de mal pour passer en force son protocole, elle attendrait tranquillement la fin des négociations.

M. Caire nous informe également que dans sa grande bonté, il vient de refuser l'ordre de la direction générale de dénoncer l'accord sur l'ARTT (5X3), à le croire nous devrions le remercier.

Il veut jeter nos conditions de travail à la poubelle et pense nous faire avaler qu'il est là pour nous éviter le pire.

La direction doit être bien accablée par le temps pour se donner autant de mal, elle décide maintenant d'envoyer le directeur de l'UO en personne dans les kheops pour brieler les agents (ou leur faire peur) au cas où les syndicats complaisants n'arriveraient pas à vous faire avaler toutes ces couleuvres.

La direction et les syndicats vous trompent depuis le début.  
Ils auraient du établir un calendrier de négociation comme la loi le prévoit, mais ils ont choisi de faire des groupes de travail facilitant ainsi le projet de la direction.

Regardez ce qu'il s'est passé avec le recueil social une Intersyndical et terminer le protocole est mis à la signature.

**Pour le syndicat SUD ce n'est pas des négociations mais de la magouille.**

La loi n'autorise pas de négociation pendant la période de préavis (3mois) et pourtant c'est bien ce qu'ils ont laissé croire.

Un délai de 12 mois maximum est prévu pour trouver un accord (donc pas de précipitation il reste jusqu'à l'été).

La loi oblige la direction à présenter pour avis au CHSCT et pour information au CDEP toutes modifications des conditions de travail avant signature et application (protocoles, dénonciation d'usage ...).

On entend souvent dire que ces instances n'ont pas un grand rôle et bien faux les élus du CHSCT et du CDEP ont la possibilité et pour nous le devoir d'émettre un avis défavorable en votant contre.

Le CHSCT doit ouvrir une commission d'enquête, nommer un expert pour analyser les risques engendrés par ces nouvelles conditions de travail.

Rien ne peut être mis à la signature des syndicats, tant que la commission n'a pas rendu son rapport.

Le CDEP peut et doit pour nous sans attendre son action demander au CHSCT de faire cette enquête.

Ces deux instances doivent assumer leurs responsabilités, de plus la direction est obligée de justifier auprès de l'inspection du travail les raisons pour lesquelles elle n'aurait pas suivi l'avis du CHSCT.

Vous voyez ce n'est pas sans conséquence, vous comprenez maintenant pourquoi la direction et le GATC s'empressaient de dénoncer au tribunal le mode de désignation de l'ancien bureau du CHSCT excluant ainsi le secrétaire M. Voisin, le secrétaire adjoint M. Bigard, M. Levasseur membre du bureau, les des magouilles nous avons crée le syndicat SUD.

Messieurs les agents demandez des comptes aux élus du CHSCT et du CDEP, afin d'être sur qu'ils feront le travail pour lequel ils ont été élus.

Autre fait important le protocole sur le nouveau droit syndical permet à la direction d'appliquer un protocole signé par des syndicats réunissant minimum 35% des votes lors des dernières élections.

On se demande comment un tel protocole a pu être signé par des syndicats dignes de ce nom (après cela ils diront qu'ils ne mangent pas dans la gamelle).

Rappel des scrutins 2000 : GATC 41% CFDT 21,15 CGT 11,5% IND MAT 8,5 FO 8,5  
CFEC 5,5% CGC 3,5%.

Maintenant la signature d'un syndicat majoritaire suffit à avaliser un nouveau protocole, bien le nouveau droit syndical (encore bravo).



**Ne laissons pas tous ces syndicats qui signent n'importe quoi à tous les niveaux de l'entreprise enterrer nos acquis.**

**N'oublions pas si un mauvais accord est signé, nous en avons jusqu'à la fin de notre carrière.**

#### **PETITES REVELATIONS :**

**Demandez pourquoi les syndicats gestionnaires du CDEP relèvent leurs représentants syndicaux sur le compte du CDEP avec des relèves 090 réservées aux élus et aux personnes faisant parties des commissions de cette instance.**

**Ce mode de fonctionnement plus que douteux est couvert par la direction, qui ne se préoccupe pas de voir défiler depuis des années des relèves bidons à gogo (plutôt curieux !).**

**Quant aux syndicats gestionnaires du CDEP cela leur permet d'économiser les chèques agents normalement utilisés lorsqu'ils relèvent leurs représentants pour un travail syndical.**

**Transformer-ils les chèques ainsi économisés en argent comme c'est prévu par le protocole sur le droit syndical ? (super le droit syndical ! vive le syndicalisme !).**

**Les autres syndicats nous direz-vous pourquoi ne disent-ils rien, attendent-ils leur tour pour manger dans la gamelle ?**

**Le syndicat SUD vous le rappelle chez nous pas de relève bidon, pas de place de permanent pour les délégués syndicaux, nous ne voulons pas être tenus en laisse par la direction.**

**Vous comprendrez pourquoi depuis longtemps vos droits sont si mal défendus.**

**Méfiez-vous la direction a une longue expérience de la désinformation, du discrédit, et le mensonge est chez elle comme une seconde nature.**

**Elle ne renoncera pas facilement à son projet sans tenter toutes les ruses possibles et Imaginables.**

**Nous sommes avec vous pour veiller à l'application de la loi, et nous n'hésiterons pas à aller devant les tribunaux pour la faire respecter**

**Tenez bon, rien n'est perdu bien au contraire !**

**La victoire est bout du chemin, elle sourit aux tenaces.**

**SUD RATP POUR UN SYNDICALISME PUR ET DUR**